

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 748 complétant l'arrêté n° 638 du 11 juillet 1940 portant réglementation de la vente de certains produits à l'intérieur de la colonie

n° 748

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 525 du 31/08/1940

Date de publication  
21 août 1940

Date du numéro  
31 août 1940

### VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre

**Vu** l'arrêté du 11 juillet 1940 portant réglementation de la vente de certains produits à l'intérieur de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — L'article premier de l'arrêté du 11 juillet 1940, susvisé, est complété ainsi qu'il suit : « tissus de coton, vins et boissons hygiéniques, cigarettes et enfin tous produits que le Service du Ravitaillement général jugera à propos de contrôler. » (Le reste sans changement.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

**GERMAIN.**